PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Lévis-Saint-Nom, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne GRIGNON, Maire.

Etaient présents:
Mme **GRIGNON**, Maire,
MM. **ALISSE, MOREL**, Mmes **BERGANTZ, ROISEUX** Adjoints au Maire,
Mmes **ALLEAUME, BONGERT, GROS, ORAIN, SANTERNE**
MM. **GOUSSARD, HILBERT, JOST, MAGNÉ, MUESSER, RAUX, RENOULT**,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés:
Madame ORAIN représentée par Madame SANTERNE,
Etaient absents : Mme MANABRE-GOUEZOU,

Secrétaire : Monsieur MAGNÉ

ORDRE DU JOUR :
. Désignation d'un secrétaire de séance
. Signature du marché de travaux d'agrandissement du restaurant scolaire
. Institution d'un périmètre d'étude
. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
Monsieur MAGNÉ est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2018

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 mai 2018.

2018-29- SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame GRIGNON précise qu'une mise en concurrence a été organisée pour les travaux d'agrandissement du restaurant scolaire. Cet agrandissement (création d'environ 25 m2 supplémentaires) est prévu sur les locaux attenants à usage de réserve.

Les offres reçues ont été analysées en fonction des critères et de leur pondération définis dans le règlement de consultation : prix (25 points), valeur technique (15 points), délais et planning détaillé (10 points).

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu l'avis d'appel public à concurrence,
Vu l'analyse des offres,
Vu les pièces du marché,
Considérant que l'offre de l'entreprise ECODOM a été jugée l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères d'attribution définis et de leur pondération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le marché de travaux d'agrandissement du restaurant scolaire avec l'entreprise ECODOM, sise 35 rue de Chantiers 78000 VERSAILLES, pour un montant de 30 636,70 euros HT soit 36 764,04 euros TTC ;

DIT que le montant de la dépense est prévu au budget primitif 2018.

INSTITUTION D'UN PERIMETRE D'ETUDE
Ce point est retiré de l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
/

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Affiché le 31 mai 2018